

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Réunion du CM du 13.12.2019 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 11 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, AM POUPON, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, C. L'HARIDON.

Étaient absents : F. LE BRAS, excusée, pouvoir à J.Y. STANQUIC ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; S. FAIELLO: excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; S. LAUDEN, excusée ; A. CLEAC'H, excusé ; A. TALLEC, excusée.

Secrétaires de séance : P. BOUSSARD, A.M. POGENT

Délibération N°2019/12/01

ACCES AUX SERVICES MEGALIS BRETAGNE : 2020-2024

La convention d'adhésion au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Pour la période 2020-2024, un nouveau bouquet de services numériques est proposé à la commune, toujours pris en charge financièrement par Quimper Bretagne Occidentale.

Une nouvelle modalité administrative y est également associée : en lieu et place de la convention, une charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne est proposée à la commune (projet charte transmis par mail à tous les élus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la charte d'utilisation proposée par Mégalis Bretagne afin de pouvoir utiliser les services numériques proposés dans le bouquet de services numériques pour la période 2020-2024.

Délibération N°2019/12/02

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 28.10.2019

Conformément à l'article 1609 Nonies C du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunit pour discuter et émettre un avis concernant les évolutions de flux financiers liées aux compétences transférées et l'évolution du montant des Attributions de Compensation (AC).

Le 28.10.2019, la CLECT s'est réunie dans le cadre des transferts de charges liés à la prise de compétence « petite enfance » et « EHPAD » par Quimper Bretagne Occidentale. Le procès-verbal a été transmis par mail à chaque élu.

Le transfert de charges est financé par un prélèvement sur l'attribution de compensation perçue par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la CLECT du 28.10.2019 et valide les montants des Attributions de Compensation.

Délibération N°2019/12/03

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : AVENANT CONVENTION

Par délibération du 19.05.2017, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer une convention pour la gestion de l'ALSH de Guengat avec le centre social Ulamir e Bro Glazik. Convention renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2020.

Une rencontre a eu lieu en mairie le 28 novembre 2019 avec le Président et le Directeur de l'Ulamir et les Maires de Plogonnec, Plonéis et Guengat.

Au vu du bilan financier de l'exercice 2018-2019 et afin de se rapprocher de l'équilibre de fin d'exercice, il est proposé de porter à 8 € par journée/enfant réalisée (contre 5,70 €) le forfait pour la participation au financement des activités (matériels pédagogiques, transports, sorties) et encadrement pour la saison 2019-2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2020, la participation de la commune au financement des activités et encadrement soit 8 € par journée/enfant réalisée et autorise le Maire à signer un avenant à la convention.

Délibération N°2019/12/04

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Il y a lieu de prévoir les écritures comptables suivantes :

- Afin d'abonder le compte 6745 (remboursement cantine enfants scolarisés hors commune)

Chapitre 67	Compte 6745	+ 900 €
Chapitre 022	Compte 022	- 900 €

- Afin d'abonder le compte 6817 (provision pour dépréciation : recouvrement compromis)

Chapitre 68	Compte 6817	+ 100 €
Chapitre 022	Compte 022	- 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les écritures ci-dessus.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2020

Dans l'attente du vote du budget 2020 et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le Maire à pouvoir engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 142 875,00 € comme suit :

Imputation	Libellé	Crédits inscrits au BP 2019	Crédits ouverts par anticipation en 2020
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		124 000,00	6 500,00
2111	Terrains nus	75 000,00	-
21578	Matériels et outillage de voirie	18 000,00	-
2183	Matériel de bureau	3 000,00	-
2184	Mobilier	2 000,00	-
2188	Autres équipements	26 000,00	6 500,00
Chapitre 23 : immobilisations en cours		621 000,00	136 375,00
2312	Aménagements de terrains	75 500,00	-
2313	Constructions / Travaux bât. communaux	520 500,00	130 125,00
2315	Voirie + autres travaux	25 000,00	6 250,00
TOTAL		745 000,00	142 875,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart de celles inscrites au budget précédent, dont les crédits ouverts sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2020 de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan des dépenses d'investissement engagées au 2^{ème} semestre 2019

Décisions prises par **délégation**

OPERATION	FOURNITURES/EQUIPEMENTS	SOCIETE	TTC
VOIRIE	Panneaux de signalisation	LACROIX	1 183,46 €
BATIMENTS	Locaux associatifs : buses	FRANS BONHOMME	506,98 €
OPERATION	TRAVAUX	SOCIETE	TTC
BATIMENTS	Locaux associatifs : bornage	LE BIHAN	840,00 €
AMENAGEMENTS	Abords médiathèque : réalisation murets	JO SIMON	12 400,29 €
AUTRES	Frais géomètre division parcelle AB 174	ROUX JANKOWSKI	1 092,00 €

Décisions prises par **délibération**

OPERATION	TRAVAUX	SOCIETE	TTC
VOIRIE	Programme voirie 2019	LE PAPE	27 405,23 €
BATIMENTS COMMUNAUX	Locaux associatifs mutualisés : annonce appel d'offres	VIAMEDIA	70,80 €
	Locaux associatifs mutualisés : Phase 5 Maîtrise d'Oeuvre	BENNETIER	1 797,12 €
	Locaux associatifs mutualisés : Phase 6 Maîtrise d'Oeuvre	BENNETIER	1 797,12 €
	Locaux associatifs mutualisés : mission contrôle technique	BUREAU VERITAS	339,60 €
	Locaux associatifs mutualisés : lot 1 acompte N°1	SAR+SS TRAITANT	13 012,98 €
	Locaux associatifs mutualisés : lot 1 acompte N°2	SAR	6 461,35 €
	Locaux associatifs mutualisés : lot 4 acompte N°1	MSM	18 894,08 €
	Locaux associatifs mutualisés : mission contrôle technique	BUREAU VERITAS	339,60 €

- QBO : avenant à la convention de service commun « Direction Communautaire des Systèmes d'Information »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant à la convention de service commun « Direction Communautaire des Systèmes d'Information » sera signé en vue de permettre de refacturer à Quimper Bretagne Occidentale les dépenses de télécommunications (uniquement lignes numériques) engagées par la commune depuis avril 2019 (se référer à la délibération du 01.03.2019). Dans cet avenant, est également mentionné un nouveau tarif proposé à la commune pour bénéficier du service reprographie de l'EPCI.

- Création de locaux associatifs mutualisés : avenants aux marchés

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le délai d'exécution des travaux suite à l'arrêt du chantier d'une période de 2 mois pour la réalisation d'une étude de sol préconisée par le contrôleur technique validée par le maître d'œuvre et suite également à la réalisation de fondations spéciales par l'entreprise PRISER. Le nouveau planning sera notifié aux entreprises.

- Chapelle Ste Brigitte et sa fontaine : réalisation d'un lutrin

L'installation d'un lutrin est envisagée près de la fontaine Ste Brigitte retraçant son histoire avec illustration. L'entreprise Le Bars Publicité de Douarnenez a été sollicitée afin d'établir un devis pour la réalisation d'un pupitre.

- Proposition motion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de motion proposé par la FDSEA concernant les dégâts occasionnés par les choucas des Tours La propose aux communes un.

Avis du Conseil Municipal.

A Guengat, le 17 décembre 2019

Yves LE GUELAFF, Maire